



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 73008

Texte de la question

Avec le développement de la téléphonie mobile cellulaire et la nécessité de répondre à la demande d'une couverture, dans les meilleures conditions possibles, de l'ensemble du territoire national, le problème de l'implantation des antennes relais se pose, tant du point de vue de l'environnement et de l'aménagement du territoire que du point de vue de la santé. Même si les études scientifiques n'ont pas, à ce jour, apporté de réponses sur les effets négatifs sur la santé des rayonnements émis, M. Pierre Cardo demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de lui indiquer les mesures, notamment en termes réglementaires et législatifs, qu'il compte prendre, en application du principe de précaution, pour mieux encadrer les implantations d'antennes relais et répondre ainsi à l'inquiétude de nombre de nos concitoyens. Il lui demande notamment de lui préciser la date prévue pour la publication du décret réglementant l'implantation de ces antennes, attendu depuis un an et régulièrement différé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73008

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 février 2002, page 809